



PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action départemental **de restauration de la sécurité du quotidien.**

bilan de 6 mois d'action

conférence de presse - 22 septembre 2025

2025

Une délinquance contenue et en baisse en Côte-d'Or sur les premiers mois de 2025.



Le département se situe en deçà de la moyenne nationale pour les atteintes aux biens (13,02 faits / 1000 hab en Côte-d'Or contre 16,07 / 1000 hab en France) comme pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (5,95 contre 7,87 / 1000 hab). Ce constat vient confirmer la situation structurelle de la Côte-d'Or avec une délinquance contenue de manière générale.

À mi-année, la délinquance est globalement à la baisse avec -3,6 % d'atteinte aux biens localement (contre -1,6 % au niveau national) et stable pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (+4 % au niveau national).

Il est également à noter une baisse :

- des vols sans violence (-3,2 %),
- des destructions et dégradations (-5,1 %),
- des menaces et chantages (-7,3 %),
- des vols liés aux véhicules à moteur (-15,1 %)
- des cambriolages (-7,4 %)

Ces évolutions favorables qui touchent directement les citoyens dans leur quotidien sont à mettre au crédit des policiers, gendarmes, douaniers qui chaque jour traduisent concrètement l'ambition du PADRSQ sur le terrain. Notre action est résolue, déterminée et se poursuivra pour la sécurité au quotidien de nos concitoyens.

Les vols avec violence, violences physiques crapuleuses ou encore les violences physiques non crapuleuses affichent une stabilité entre 2024 et 2025.

Toutefois les violences sexuelles sont en hausse (+20,4 %) et ce de manière plus forte qu'au niveau national (+8,3%).

L'État, aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, réaffirme avec détermination son engagement à prévenir, combattre et éradiquer toutes les formes de violence, en mobilisant l'ensemble des moyens nécessaires.

Paul Mourier,
préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
préfet de la Côte-d'Or

Sommaire

PRÉAMBULE.....	6
 I - INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ET LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS.....	 7
1. Mieux lutter contre le trafic.....	8
2. Cibler les consommateurs.....	10
3. Renforcer la prévention contre la consommation et l'entrée du trafic.....	10
 II - RENFORCER NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET GARANTIR LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN.....	 11
1. Maintenir un haut niveau de présence sur la voie publique et les axes de transport.....	12
2. Lutter contre les violences intra familiales.....	13
3. Améliorer notre vigilance collective, humaine comme technologique.....	13
4. Renforcer la sécurité des établissements scolaires et de leurs personnels.....	14
5. Protéger physiquement et numériquement les entreprises.....	14
6. Traiter la problématique de l'alcoolisation excessive.....	15
7. Mieux encadrer les installations des gens du voyage.....	15
 III - RENFORCER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS DU CONTINUUM DE SÉCURITÉ.....	 16

Préambule

L'élaboration du PADRSQ de la Côte-d'Or lancé le 21 février dernier a reposé sur une méthode associant le plus largement possible les partenaires du continuum de sécurité avec lesquels de nombreuses auditions avaient été menées pour construire le plan d'action.

Forces de sécurité intérieure, services et opérateurs de Dijon Métropole, de la ville de Dijon et du conseil départemental, association des maires de France, services de l'État (procureur de la République, administration pénitentiaire, éducation nationale, agence régionale de santé, protection judiciaire de la jeunesse, caisse d'allocations familiales, etc.) et acteurs privés (chambres consulaires, Medef 21, CPME 21, sociétés de sécurité privée, représentants de commerces, etc.) avaient ainsi été consultés pour établir le diagnostic local.

Ce travail de fond a conduit à l'identification des 3 axes d'action du PADRSQ :



**Intensifier la lutte contre le trafic
et la consommation de stupéfiants**



**Renforcer notre maillage territorial
et garantir la sécurité du quotidien**



**Renforcer la coordination entre acteurs
du continuum de sécurité**

Depuis son lancement, le PADRSQ guide l'action des FSI au quotidien sur le plan opérationnel. Plus encore, le déploiement du plan d'action constitue un important levier de renforcement des liens entre les structures concernées :

- entre l'État et les collectivités territoriales, au sujet par exemple de la vidéoprotection sur laquelle un travail est engagé pour densifier le maillage territorial ;
- entre les administrations de l'État, la ville de Dijon et le procureur de la République, avec par exemple la création d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), d'un comité de pilotage « stupéfiants » et de points de suivi de la mise en œuvre du PADRSQ régulièrement organisés en préfecture ;
- au sein même des services de l'État.

**Intensifier la lutte
contre le trafic et
la consommation
de stupéfiants**

La lutte contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants, première des priorités du PADRSQ : des résultats significatifs

1. Mieux lutter contre le trafic

La mobilisation a été intensifiée sur tous les terrains pour faire reculer le trafic afin d'occuper l'espace, qu'il soit physique ou numérique. Concrètement, sur le terrain, l'action des FSI est montée en puissance au cours du premier semestre 2025 et se traduit par une augmentation des opérations anti-stupéfiants :

1567 opérations
en 2025
contre 1262 en 2024 (+ 24%)

15,2M € de saisies
de produits stupéfiants
en 2025
contre 11,6M € en 2024 (+ 30%)

13 armes à feu et
45 armes blanches
saisies

308 interpellations
pour usage et revente
de stupéfiants
contre 232 en 2024 (+ 32,76 %)

1 498.6 kg de matières
stupéfiantes saisies
+ 11 % par rapport à 2024

282 affaires de trafic
de stupéfiants
ayant donné lieu à une
interpellation

Si le harcèlement des points de deal s'est poursuivi et a permis d'en démanteler 3 et d'en rendre inactifs 2, de nouvelles méthodes d'action ont également été déployées. Ainsi, les gendarmes systématisent les perquisitions domiciliaires à la suite d'un dépistage stupéfiant positif sur le conducteur de véhicule. Le taux de perquisitions réalisées est passé de 51 % à 84 %.

Une intensification des efforts sur le terrain numérique est aussi réalisée par les forces de l'ordre. Quinze enquêteurs sous pseudonymes (10 gendarmes et 5 policiers) sont actuellement en service dans le département et s'engagent dans la lutte contre la vente de stupéfiants en ligne. Dix militaires supplémentaires de la gendarmerie recevront la formation au premier semestre 2026.

Les services des douanes ont quant à eux renforcé depuis le début de l'année 2025 les contrôles opérés sur les axes routiers stratégiques (A6, A31, A39).

Compte tenu de l'essor du e-commerce, les contrôles de fret postal et express dans les plateformes logistiques ont également été renforcés. 287 opérations anti-stupéfiants ont ainsi été effectuées par la brigade des douanes de Dijon au cours du 1^{er} semestre 2025. Lorsque les investigations ont pu révéler l'existence d'un trafic, les douaniers procèdent à des visites domiciliaires et des livraisons surveillées. L'objectif recherché étant le démantèlement des filières d'approvisionnement local. Quarante-neuf dépôts logistiques ont ainsi été contrôlés par les douanes contre 40 en 2024 (+22,50 %).



Une action spécifique a été menée sur le quartier de reconquête républicaine (QRR) des Grésilles à Dijon. Un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) a été créé pour coordonner l'action des différents services et cibler certains individus et lieux afin d'endiguer le trafic de stupéfiants dans le quartier. 9 individus ont déjà été interpellés. Les opérations anti-stupéfiants se sont également multipliées passant de 133 en 2024 à 171 en 2025 dans le quartier, aboutissant à la saisie de 923 809 € de marchandises (contre 255 614 € en 2024).

Quelques affaires marquantes

- Le 2 mars 2025, à la suite d'un dépistage positif aux stupéfiants lors d'un contrôle routier, un individu est découvert en possession d'une boîte contenant des traces de stupéfiants (cocaïne). La perquisition réalisée à son domicile permet la découverte de stéroïdes dans un flacon en verre, 100 ml d'adipex (dérivé amphétamine), 60 capsules contenant du kétotifène (antihistaminique), et de la liothyronine (hormone thyroïdienne) qui sont des produits dopants interdits en Europe.
- Le lundi 11 août 2025, une patrouille de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) contrôle une automobiliste positive aux stupéfiants et saisit 0,25 gramme d'héroïne. Les investigations réalisées permettent l'identification de son vendeur, qui est interpellé à son domicile. 3580 €, 84,06 gr de résine de cannabis, 8,57 gr d'herbe de cannabis, 6,95 gr d'héroïne et 2 balances sont saisis lors de la perquisition. Le mis en cause est condamné à 18 mois d'emprisonnement dont 9 mois de sursis probatoire pendant 2 ans. Son téléphone portable et l'argent retrouvé en numéraire lui ont été confisqués.
- Le 18 mai 2025, à hauteur d'Arc-sur-Tille, ce sont presque 10 kg de cristaux de 2-MMC qui sont saisis par la brigade des douanes de Dijon dans un véhicule en provenance du Benelux.
- En mars 2025, la brigade des stupéfiants interpelle 2 individus à Dijon (quartier Stalingrad) pour trafic de stupéfiants dans le cadre d'un réseau «ubershit» et un consommateur. Sont saisis 1,514 kg de résine de cannabis, 435 gr de cocaïne, 185 € en liquide, 3 voitures, 2 télévisions et 2 consoles de jeux vidéos. À noter que l'un des 4 interpellés avait survécu à une fusillade en février.
- Le 14 janvier 2025, 2 litres de GBL, précurseur du GHB (également appelé drogue du violeur) sont découverts au domicile d'un particulier de l'agglomération dijonnaise à la suite d'un contrôle de fret postal par les douanes.
- En mai 2025, la brigade des stupéfiants interpellait 3 individus impliqués dans un trafic de stupéfiants sur un point de deal dans le quartier des Grésilles à Dijon. Au total étaient saisis 760 gr d'héroïne, 160 gr de résine de cannabis, 53,5 gr de cocaïne et 12 gr d'herbe de cannabis.



2. Cibler les consommateurs

Les consommateurs, acteurs du trafic font également l'objet de poursuites par le biais de procédures judiciaires mais également par la verbalisation sous forme d'amende forfaitaire délictuelle (AFD).

550 consommateurs ont fait l'objet d'une AFD en 2025



3. Renforcer la prévention contre la consommation et l'entrée dans le trafic



En parallèle, la prévention est un axe majeur du PADRSQ pour dissuader l'entrée dans la consommation et éviter les addictions.

156 actions de prévention ont été menées dans des collèges et lycées.

- En 2024, les villes de Dijon et Chenôve ont été retenues dans le cadre d'un appel à projet national sur 3 ans de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) sur la thématique de la prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants. Ces 2 projets ont pour but de lutter contre l'attractivité des réseaux criminels en proposant des activités ludiques, créatives ou sportives aux enfants et parents, lutter contre le décrochage scolaire, faciliter la pratique d'activités en dehors du quartier, organiser des chantiers éducatifs ainsi que des séjours éducatifs, favoriser le rapprochement jeunes / habitants / forces de sécurité intérieures.



Dans ce cadre, la ville de Chenôve a organisé du 16 au 20 juin 2025 la semaine « Ma bulle » à destination d'un groupe de jeunes en risque de décrochage scolaire qui consistait, via une convention avec leur collège, à leur proposer des activités sur l'espace public afin de leur permettre de découvrir de nouvelles perspectives et retrouver une dynamique positive pour favoriser une meilleure intégration en milieu scolaire.



- Le concours « Stop aux mythos » organisé par la préfecture de Côte-d'Or en collaboration avec les maisons d'éducation prioritaire des quartiers et les associations tournées vers les jeunes, a eu pour objectif de sensibiliser les jeunes aux idées reçues entourant la consommation et le trafic de stupéfiants à travers la réalisation de courts métrages percutants et artistiques.

Les participants ont abordé le sujet de manière innovante et artistique, en s'adressant particulièrement à la jeunesse.

Chaque groupe participant était accompagné par un animateur des associations de quartier ou des maisons d'éducation prioritaire. La remise de prix a eu lieu le 02 septembre 2025.

**Renforcer le maillage
territorial et garantir
la sécurité du
quotidien**

1. Maintenir un haut niveau de présence sur la voie publique et les axes de transport

Le maillage sécuritaire territorial a été renforcé partout dans le département avec des actions dans les transports en commun, devant les établissements scolaires mais aussi sur les enjeux propres à chaque territoire. En zone police, la présence quotidienne de l'ensemble des unités spécialisées sur les points sensibles (BST, BAC, GSP et SI) a été généralisée ce qui a permis d'optimiser la sécurité des personnes et des biens.

En zone gendarmerie, les militaires ont renforcé et adapté leur présence en continu à la vie du territoire. Ainsi des patrouilles équestres et en VTT ont été quotidiennement menées par les militaires pour surveiller la base de loisirs d'Arc-sur-Tille pendant la période estivale. Des surveillances des domaines viticoles, également pendant les vendanges, sont réalisées à la fois par des patrouilles pédestres, en véhicules et en motocross tout terrain.



635 actions coordonnées ont par ailleurs été menées sur la voie publique avec la Police municipale, les bailleurs ou encore les opérateurs de transports en 2025 contre 585 en 2024.

Cette occupation renforcée de la voie publique contribue à faire baisser la délinquance d'opportunité, par exemple :

- le nombre de cambriolages est passé de 1 368 en 2024 à 1 251 en 2025 ;
- l'augmentation des opérations anti-rodéos ont permis d'interpeller 27 personnes en 2025 contre 18 en 2024 ;
- les vols à roulotte ont, quant à eux, baissé de 966 à 732, soit - 24,2 % sur la période de janvier à juillet 2025.

Quelques affaires marquantes

- **Le mardi 05 août 2025 à 12h00** un signalement de deux jeunes filles déambulant en regardant dans les propriétés dans les rues d'Ahuy est réalisé par les riverains. Dans le même temps, un cambriolage vient d'être commis à proximité immédiate. La patrouille intervient immédiatement et contrôle les deux jeunes filles qui sont porteuses de sacs contenant des tournevis et des bijoux. Elles sont placées en garde à vue.
- **Le 10 mars 2025**, à l'occasion d'une patrouille, les militaires sentent une forte odeur de cannabis se dégageant d'un HLM. Après quelques vérifications, un appartement occupé par un couple est ciblé au 3^e étage de l'immeuble. Le lendemain, une perquisition est réalisée au domicile des mis en cause et permet la découverte de 4 chambres de culture. Des bidons d'engrais et 41 plants de cannabis sont découverts. Au total, sont saisis 3,456 kg d'herbe de cannabis, 781 gr de feuilles de cannabis séchées, 8 grinders et 36 sachets de conditionnement. Les mis en cause font respectivement l'objet d'une convocation par officier de police judiciaire (COPJ) et d'une convocation devant le délégué du Procureur.
- **Le 29 mai 2025** en début de soirée, une patrouille sur un secteur régulièrement signalé comme étant fréquenté par des jeunes faisant du rodéo à moto, procède à l'interpellation de l'un d'entre eux. Il conduisait sans gants et sans casque une moto de cross non munie de plaque d'immatriculation et se filmait avec son téléphone portable. Il est dépisté positif aux stupéfiants et était porteur d'1 gr d'herbe de cannabis. Il faisait l'objet d'une interdiction de conduire tout véhicule à moteur et a été placé sous bracelet électronique dans l'attente de son jugement.

2. Lutter contre les violences intra familiales (VIF)



En 2025, la lutte contre les violences conjugales reste une priorité. Elle s'est vue renforcée avec le lancement le 17 mars dernier de l'expérimentation du Pack nouveau départ (PND) qui permet d'améliorer la coordination de la prise en charge des victimes. Dans ce cadre, l'État a financé des sessions de formation pour près de 150 professionnels travaillant sur le champ des violences conjugales et notamment les nouveaux partenaires du PND.

Le Pack nouveau départ doit permettre d'apporter une réponse coordonnée, rapide et individualisée aux besoins des victimes, souhaitant quitter leur conjoint violent.

Le dispositif repose sur trois niveaux d'intervention :

- La détection de la victime via un large réseau de tiers détecteurs (associations, police, justice,...)
- L'activation d'un parcours d'accompagnement via la responsabilisation d'un acteur coordinateur (Conseil départemental en Côte-d'Or, Caisse d'allocations familiales dans les autres départements)
- L'accélération / amélioration de la réponse aux besoins de la victime via l'engagement d'un réseau de structures appelées tiers référents partenaires (France Travail, Préfecture, CPAM, Conseil départemental,...)

Au 1^{er} septembre 2025

9 victimes sont suivies dans le cadre de ce dispositif - Parcours test, ce qui permet d'ajuster les procédures et outils notamment numériques (logiciel de saisie des PND, boucle mails de suivi...)

3. Améliorer notre vigilance collective, humaine comme technologique, sur l'ensemble du territoire

Le travail se poursuit pour mailler le territoire en vidéoprotection : 99 communes en sont équipées. Sur les 25 communes les plus peuplées du département, 21 ont un système de vidéoprotection et 3 sont en cours d'équipement (Montbard, Semur-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine).

Les communes de Dijon et Chenôve disposent d'un report des images vers le centre de commandement de la Police nationale. Un déport des caméras au commissariat de la ville de Beaune est en cours de déploiement pour renforcer la réactivité des services de police via l'exploitation en direct des caméras.

La vigilance collective passe également par l'association des citoyens à la sécurité pour renforcer la prévention. Trois nouveaux protocoles ont été signés en 2025 (Baigneux-les-Juifs, Darcey et Foissy), portant à 138 le nombre total de protocoles participation citoyenne existants dans le département. Le dispositif s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

4. Renforcer la sécurité des établissements scolaires et de leurs personnels

Les problématiques de sécurité liées à l'éducation nationale sont diverses (sécurité des établissements, harcèlement scolaire, atteintes aux valeurs de la République) et sont suivies en lien étroit avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et le rectorat. Plusieurs instances se réunissent pour traiter ces problématiques comme les états majors de sécurité (EMS) ou le groupe de travail « Valeurs de la République ».

Afin de lutter contre les violences, des opérations de contrôle sont régulièrement menées aux abords des établissements scolaires aux fins de recherches d'armes et de produits stupéfiants sur réquisition du Procureur de la République. Des patrouilles passent d'initiative ou à la demande des chefs d'établissement devant les établissements scolaires.



113 opérations de contrôle aux abords des établissements scolaires donnant lieu à la saisie de deux armes.

5. Protéger physiquement et numériquement les entreprises

Les différents services de l'État ont réalisé 41 actions de sensibilisation d'entreprises sur les domaines de la protection physique et numérique. Ces actions permettent de prévenir des actes malveillants en rappelant les règles de sécurité ou en faisant de la sensibilisation à la suite d'un incident (physique ou cyber).



Le 18 septembre 2025, a été organisé REMP25, un exercice national de gestion de crise cyber organisé par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). Il s'agissait de simuler une cyberattaque systémique d'ampleur, mobilisant simultanément des milliers d'organisations à travers tout le pays : entreprises privées, collectivités territoriales, administrations, associations...

Les scénarios étaient réalistes et adaptés à chaque secteur afin d'évaluer la capacité de réponse collective en cas de crise, tester la résilience des systèmes informatiques français et la coordination entre acteurs publics et privés. **En Côte-d'Or, 9 entreprises ont participé à cet exercice.**

6. Traiter la problématique de l'alcoolisation excessive

Cet enjeu fait l'objet d'une action soutenue et coordonnée en particulier place de la République à Dijon où les débordements liés à la consommation d'alcool restent encore fréquents.

Depuis le début de l'année 2025, un total de 1 041 faits ont été enregistrés sur le secteur de la place de la République à Dijon, contre 1 381 faits sur l'année 2024 soit une baisse de 24,62 %.

Un travail étroit de contrôle des établissements de nuit est fait entre la ville de Dijon et la Préfecture, notamment en comité de la nuit. **Vingt contrôles d'établissements festifs ont été ainsi menés en 2025 contre 14 en 2024.**

La préfecture a prononcé 4 avertissements, 4 fermetures administratives et instruit actuellement 2 procédures de fermeture.



7. Mieux encadrer les installations de gens du voyage



Sur la période couverte par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024, 310 installations illicites de gens du voyage ont été recensées dans le département. Concentrées majoritairement dans les zones rurales ou semi rurales de la Côte-d'Or, ces installations mettent aux prises les élus et les habitants avec des problématiques qui peuvent générer des tensions et des faits délictuels.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est en révision par les services de l'État et le Conseil départemental.

Ce document recense les équipements à prévoir (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux locatifs), les mesures d'accompagnement socio-éducatives à mettre en place à destination des gens du voyage et les modalités de gouvernance du schéma. Il est actuellement soumis à une consultation des communes et intercommunalités concernées par le schéma.

La préfecture, lorsque les conditions étaient réunies, a mis en œuvre une mise en demeure de quitter les lieux comme ce fut le cas en juillet 2025 à Messigny-et-Vantoux.

**Renforcer
la coordination
entre acteurs
du continuum
de sécurité**

La coordination entre les acteurs du continuum de sécurité est renforcée, avec une coopération accrue entre les services de l'État mais aussi avec l'ensemble des partenaires (polices municipales, bailleurs sociaux,...).

De nombreuses opérations menées conjointement dans des domaines divers :

- Opérations d'ampleurs dans le quartier des Grésilles afin de sécuriser des travaux sur la place Galilée avec la présence de renfort de forces mobiles pendant plusieurs jours ou la sécurisation de logements vacants afin d'éviter des squats en lien avec les bailleurs sociaux.
- L'Escadron départemental de sécurité routière de Côte-d'Or a réalisé 4 opérations anti délinquance en présence des douanes sur les autoroutes A31, A6 et D974 en juin 2025.
- 4 opérations administratives ont été menées par le pôle environnement de la gendarmerie de Côte-d'Or dans le cadre de « l'opération territoire propre » en présence de personnels de la DREAL et de l'OFB. Ces opérations ont abouti à l'ouverture d'enquêtes judiciaires pour la gestion irrégulière des déchets.
- 67 opérations de sécurisation des transports ont été menées sur le réseau Divia conjointement entre les agents de Divia Mobilités et les forces de l'ordre. Ciblent principalement la lutte contre le trafic de stupéfiants, l'identification des consommateurs participant à l'entretien des réseaux criminels, ainsi que la diminution des incivilités du quotidien, ces actions ont renforcé la sécurité et la tranquillité des usagers.



**Après 6 mois de mise en œuvre, des résultats concrets sont déjà obtenus.
Les efforts doivent se poursuivre et se poursuivront dans le même état d'esprit
partenarial et avec avec la même détermination pour restaurer
la sécurité au quotidien de nos concitoyens.**



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*